



**myenergy**  
Luxembourg

---

# Règlement du jeu concours myenergy

## Application myAAA

### Article 1 – L’organisateur

My Energy G.I.E.  
28, rue Michel Rodange  
L-2430 Luxembourg

ci-après dénommé « organisateur », organise un jeu-concours sous le nom «jeu-concours myenergy».

La participation à ce jeu implique l’acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

### Article 2 - Date et participants

Le jeu-concours myenergy débutera le 24 octobre 2016 et se clôturera le 24 octobre 2017. Les participants devront être des personnes physiques majeures, à l’exclusion des mandataires et employés de l’organisateur. Chaque personne a droit à une seule participation. myenergy annoncera le début et la fin d’une nouvelle séance de concours sur le site [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu). Le jeu-concours sera organisé à une fréquence de trois mois.

### Article 3 - Déroulement du jeu

Le jeu consiste en un tirage au sort d’un participant ayant trouvé tous les pièces de puzzle cachées dans le jeu d’énigmes de l’application mobile myAAA et les ayant déposées dans l’arcade située dans le garage de la maison AAA . Les gagnants seront récompensés par les prix suivants :

1<sup>er</sup> prix : un smart thermostat (environ 300 euros)

2<sup>nd</sup> prix : deux gagnants chacun des prises smart (environ 200 euros)

3<sup>e</sup> prix : trois gagnants chacun des smart lighting.(environ 100 euros)

Après avoir déposé les pièces de puzzle dans l’arcade, le joueur est transféré vers le site Internet de myenergy (<http://www.myenergy.lu/fr/concours>) où il pourra remplir un formulaire de participation au

jeu-concours myenergy en inscrivant son prénom, nom, adresse e-mail et numéro de téléphone. Il y notera également un des codes générés par l'arcade (100 codes possibles).

#### **Article 4 – Les lots mis en jeu**

Les lots mis en jeu sont :

1<sup>er</sup> prix : un smart thermostat (environ 300 euros)

2<sup>nd</sup> prix : deux gagnants chacun des prises smart (environ 200 euros)

3<sup>e</sup> prix : trois gagnants chacun des smart lighting. (environ 100 euros)

#### **Article 5 - Conditions générales de participation**

La mise en place des objets connectés n'est pas incluse dans les lots des gagnants.

Les gagnants autorisent My Energy G.I.E. à prévoir un reportage (par tout moyen de diffusion) sur les lots gagnés.

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

#### **Article 6 – Désignation du gagnant**

Sur base des formulaires de participation remplis sur le site Internet de myenergy, myenergy désignera les gagnants. Les gagnants seront désignés par tirage au sort et gagneront les lots mis en jeu. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours myenergy sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation. Les inscriptions d'une même personne sous différentes adresses e-mail seront annulées.

Le jeu consiste à tenter de gagner un des 6 lots proposés qui sera offert après tirage au sort par myenergy parmi les participants ayant complété les rubriques demandées sur le site internet <http://www.myenergy.lu/fr/concours>. Ces lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de contre-valeur en espèces.

Aucune indemnité ne sera versée aux autres participants du concours. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile.

Seul les gagnants seront avertis de leur gain par l'organisateur. Les gagnants du concours pourront être publiés sur le site : [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu).



**myenergy**  
Luxembourg

## **Article 7 - Remise des lots**

Les gagnants seront personnellement informés du résultat par l'organisateur par voie électronique ou téléphonique pendant l'année en cours au plus tard cinq jours ouvrables après le tirage au sort . Si le gagnant ne se manifeste pas après 10 jours ouvrables, son lot sera remis en jeu et un nouveau tirage au sort aura lieu. Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

Les lots devront être récupérés par le gagnant à l'adresse My Energy G.I.E., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg endéans deux semaines après avoir reçu l'information.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de même valeur si les circonstances l'exigent. Les lots ne pourront en aucun cas être transformés en un paiement (remboursement) de valeur en espèces.

## **Article 8 - Données nominatives**

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur ; elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En acceptant de participer au jeu-concours myenergy, le participant donne accès à ses informations personnelles. L'organisateur se réserve le droit de stocker et d'utiliser les informations des participants à des fins informatives et ce uniquement dans le cadre de ses activités.

Chaque personne ayant donné ses informations personnelles à l'occasion du jeu-concours myenergy, a la possibilité de retirer à tout moment ses informations de notre base de données, en envoyant un mail à [info@myenergy.lu](mailto:info@myenergy.lu).

## **Article 9 - Responsabilités et cas de force majeure**

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement. En outre, sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie postale ou voie électronique.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, d'anomalie matérielle et logicielle de quelque nature occasionnée sur le système du participant à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.



**myenergy**  
Luxembourg

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu, il était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu. La dernière version du règlement délivrée au huisser sera celle faisant foi.

### **Article 10 – Interprétation**

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur le site. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement. La dernière version du règlement délivrée au huisser sera celle faisant foi.

### **Article 11 - Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu).

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'étude Carlos CALVO, demeurant à : 65 rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

### **Article 12 – Litiges**

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.